

République française - Département du Tarn
**Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 23 septembre 2025
Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 septembre 2025	Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN Représenté : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS Excusés : Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Madame Adeline MOULIS Secrétaire de séance : Monsieur Benoît COLAS
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 SEP. 2025 et publication le 25 SEP. 2025	

Délibération n° DE_47_2025

Objet :

BP COMMUNE 2025- Demande de subventions travaux voirie - FDT et FDC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de voirie 2025 ont été prévus dans le BP 2025.
Il propose de

- créer un pluvial route des lacs pour assainir la chaussée,
- réaménager le parking de la boulangerie.

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération d'approbation du budget primitif 2025 de la Commune n° DE-21-2025 du 11 avril 2025 et les crédits inscrits sur les opérations de voirie ;
- Considérant les devis reçus de :
 - EUROVIA (33 rue Evariste Galois, ZA de Montplaisir, 81011 Albi Cedex 9), du 10/09/2025, n° D23-223 d'un montant de 6 894.50 € HT, soit 8 273.40 € TTC ;
 - CABARET TP (1730 route des lacs, 81500 Saint-Lieux-lès-Lavaur), du 12 septembre 2025, n°17222 d'un montant de 14 855€ HT, soit 17 826 € TTC ;
- Considérant que les aides auxquelles la Commune peut prétendre du Conseil départemental dans le cadre du fonds de développement territorial pour la voirie d'intérêt local et de la Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) dans le cadre des fonds de concours ;

Date de transmission de l'acte: 25/09/2025
Date de reception de l'AR: 25/09/2025

081-218102614-DE_47_2025-DE
A G E D I

Et après avoir délibéré par 10 voix

- sollicite des subventions dans le cadre :
 - du fond de développement territorial auprès du conseil départemental
 - des fonds de concours auprès de la Communauté de communes Tarn-Agout
- pour les travaux de voirie programmées sur l'année 2025 suivant le plan de financement suivant :

ENTREPRISES	DEVIS		MONTANT	
	n°	date	HT	TTC
EUROVIA	D23-223	10/09/2025	6 894,50	8 273,40
CABARET TP	17222	12/09/2025	14 855,00	17 826,00
TOTAL TRAVAUX VOIRIE			21 749,50	26 099,40
PLAN DE FINANCEMENT				
			en euros	en %
DEPARTEMENT DU TARN FDT VOIRIE			7 130,00	32,78
CCTA - FONDS DE CONCOURS			7 000,00	32,18
COMMUNE - AUTOFINANCEMENT			7 619,50	35,03
TOTAL TRAVAUX VOIRIE			21 749,50	100,00

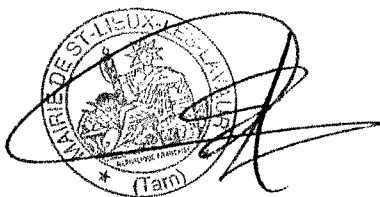
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe le Conseil départemental et la Communauté de communes Tarn-Agout de toute modification qui pourrait être apportée à ce plan de financement.
- Indique que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,

Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance

Monsieur Benoît COLAS

Date de transmission de l'acte: 25/09/2025

Date de réception de l'AR: 25/09/2025

081-218102614-DE_47_2025-DE
A G E D I